

COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, en séance ordinaire

Le JEUDI 04 AVRIL 2024 à 18 H.30

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024.

- 1- COMPTE DE GESTION 2023
 - DE LA COMMUNE
 - DE L'EAU/ASSAINISSEMENT
 - DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS

- 2- COMPTE ADMINISTRATIF 2023
 - DE LA COMMUNE
 - DE L'EAU/ASSAINISSEMENT
 - DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS

- 3- BUDGET PRIMITIF 2024
 - DE LA COMMUNE
 - DE L'EAU/ASSAINISSEMENT
 - DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS

- 4- DÉSIGNATION MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU DOSSIER DE «REHABILITATION DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DE LA COUR »

- 5- INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. LAZZARO Dominique,
MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

